

QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « SABLÉ AU CŒUR » - RÉPONSES DU MAIRE

- ⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Il y avait des questions de l'opposition.
- ⇒ Madame FRÉMONT : Voilà, on vous a déposé trois questions enfin il y a quelques jours.
- ⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Tout à fait.
- ⇒ Madame FRÉMONT (au nom des élus de Sablé au Cœur) :

Tout d'abord, dans le cadre des travaux de la place Raphaël Elizé, une commission d'indemnisation a été mise en place par le conseil municipal pour étudier les demandes de compensation pour perte de chiffres d'affaire des commerçants impactés par les travaux.

Cette commission est composée de deux élus, de représentants de la chambre de commerce, représentants de l'ordre des experts comptables et présidée par Monsieur Garnier, Magistrat au tribunal administratif de Nantes.

Quinze commerçants ont déposé un dossier, la date limite de dépôt initialement prévue le 31 mars avait été, du fait de la crise sanitaire reportée, au 31 mai.

La commission s'est réunie le mardi 23 juin pour étudier l'ensemble des dossiers et a proposé pour chacun d'eux un montant d'indemnisation.

Suite à cette commission, les commerçants auraient dû être rencontrés individuellement pour leur faire part de la proposition de la commission et obtenir ou pas leur accord.

Ensuite, un vote du Conseil Municipal aurait entériné ces propositions.

Or, à ce jour, rien n'a avancé, les commerçants n'ont pas été rencontrés et n'ont pas obtenu de réponses aux sollicitations formulées à votre rencontre, en dehors d'un mail très succinct de votre adjoint en charge du commerce le 11 septembre dernier et certains risquent de se retrouver dans une situation financière critique, les travaux étant finis depuis décembre 2019.

Par ailleurs, et toujours dans le cadre des travaux de la place Raphaël Elizé, le marché hebdomadaire du vendredi a été déplacé provisoirement sur la place du Champ de Foire.

En juin dernier, la commission des marchés et l'ensemble des forains ont validé le retour du marché sur la place Raphaël Elizé à compter du 17 juillet 2020, avec une installation totalement renouvelée sur l'ensemble de la place nord, la conception de la place permettant un fonctionnement autonome de la zone sud par rapport à la zone nord.

Vous avez décidé d'annuler ce retour, en indiquant que vous preniez le temps de la réflexion.

Le marché du vendredi représente, pour une majorité des commerçants sédentaires de la place, un chiffre d'affaires important qu'ils n'ont plus, du fait de l'absence du marché.

Ces deux problématiques impactent de manière significative les commerçants de la place Raphaël Elizé, qui sont en droit d'attendre de la Municipalité des décisions claires et rapides.

Nous voudrions connaître, sur ces deux dossiers, votre position et le calendrier qui en découle.

Enfin, en mai dernier, dans le cadre du déconfinement suite à l'épidémie de Covid-19, et afin d'encourager la pratique du vélo, l'État mettait en place le « coup de pouce Vélo réparation », avec une aide de 50 euros.

Le Conseil Municipal, comme il l'avait déjà fait dans le cadre de l'acquisition de vélos à assistance électrique, lors de la séance du 25 mai 2020, décidait de mettre en place un dispositif complémentaire avec une aide financière supplémentaire de 50 euros maximum. Un budget prévisionnel de 3 000 euros était alloué à cette opération.

Le mercredi 3 septembre, les réparateurs agréés recevaient un courrier de votre adjoint Monsieur LEGAY, indiquant que du fait que le budget prévisionnel était atteint, l'aide s'arrêtait purement et simplement.

A noter qu'aucune information indiquant cet arrêt n'a été faite en direction des saboliens. Nous sommes très étonnés que vous ayez décidé d'arrêter cette aide, alors qu'elle rencontrait un très grand succès d'une part, et que d'autre part, elle participait, avec d'autres mesures, à l'augmentation de la pratique du vélo par les saboliens, un des objectifs principaux de votre programme électoral. L'aide gouvernementale allant jusqu'au 31 décembre, une augmentation de 2 000 à 3 000 euros du budget aurait permis d'accompagner cette mesure à son terme. Nous pensons que cette somme est largement dans les moyens financiers de la ville. Le gouvernement, de son côté, vient d'ailleurs de décider une rallonge budgétaire de 20 millions d'euros. Nous vous demandons donc de poursuivre cette aide et faire voter au prochain Conseil Municipal une décision budgétaire modificative.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Pour les deux premières questions s'agissant du commerce et du marché, Monsieur ROCHER, s'il vous plaît.

⇒ Monsieur ROCHER : Oui, donc pour vous répondre à votre question écrite transmise à Monsieur le Maire, concernant l'indemnisation des commerçants de la place de la Mairie pendant les travaux.

Tout d'abord, je suis particulièrement reconnaissant aux commerçants de s'adresser à vous, puisque c'est vous qui leur avez promis un certain nombre d'éléments d'indemnisation.

Je voudrais dans un premier temps, reprendre un peu l'historique de cette indemnisation, lors de l'étude du projet en 2018, vous aviez budgété sur le périmètre géographique place de la Mairie 50 000 € pour les commerçants et 50 000 € pour le litige opposant la Mairie à l'architecte qui a créé la précédente installation de la place, soit 100 000 € sur les 1 600 000 € initialement prévu dans votre projet. A ce sujet, je n'ai pas trouvé dans les services d'éléments de calcul permettant de valider cette somme de 50 000 €, on verra ultérieurement l'intérêt d'un tel calcul.

Or, lors de l'ouverture des enveloppes de l'appel d'offres en 2019, vous avez constaté que votre calcul du projet était particulièrement pessimiste puisque le budget était très largement supérieur donc pour limiter la casse vous avez donc réduit les fameuses subventions qui nous intéressent aujourd'hui de 50 000 € pour les commerçants à 10 000 € et de 50 000 € pour le litige architecte à 12 000 €.

Vous avez donc lancé le projet place de la Mairie dans cette configuration et puis chemin faisant les travaux avançaient en tenant le planning d'ailleurs et pour répondre à une requête de commerçants hors place de la Mairie, vous avez décidé lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 d'élargir le périmètre d'indemnisation sans revoir l'enveloppe d'indemnisation correspondante.

Et nous arrivons maintenant à un changement de Municipalité qui récupère ce dossier avec face à nous une péréquation fort difficile à régler pour lequel vous demandez des réponses.

Une demande des commerçants revue et validée par la Commission, dont je salue le travail qui est remarquable, un travail tout à fait impartial qui s'est contenté des faits. Le résultat de la Commission a abouti à une indemnisation globale de 134 000 € alors que nous avons à notre disposition que 10 000 €.

Cela étant, nous avons écrit dans notre programme que nous apporterions un soutien sans faille à nos commerçants du centre-ville, qui en ont bien besoin, vous avez bien raison, nous allons donc élargir cette somme de 10 000 € à 60 000 € mais nous allons devoir conserver le périmètre initial dans un premier temps afin d'indemniser les commerçants les plus touchés et nous indemniserons le 2^{ème} périmètre en 2021 pour lequel nous débloquerons les fonds nécessaires.

Pour continuer les questions écrites au Maire, vous vous intéressez au marché du vendredi qui devait redescendre le 17 juillet 2020 place de la Mairie suivant un plan dont vous aviez laissé le soin de réaliser aux services et vous affirmez d'avoir validé en Commission sans avoir consulté le SDIS, c'est

un minimum les services de secours ont besoin de savoir si ça fonctionne ou pas, et encore moins les services de la Préfecture qui sont quand même ceux qui doivent donner leur aval sur ce type de manifestation.

J'ai donc décidé d'interrompre ce planning en annonçant que nous donnerions plus de précisions fin août à l'issue des congés. Durant le mois août, nous avons redessiné le plan, il nous restait à solutionner un gros problème de sécurité sur la place que vous avez validé pour soi-disant y réaliser des manifestations. Là encore ce n'est pas tout à fait possible dans l'état actuel des choses, et encore moins sur un sujet récurrent comme le marché. De surcroît, j'ai par habitude avant de prendre une décision sur ce type de dossier de calculer le coût de l'installation et désinstallation hebdomadaire et également l'impact temps sur les services, ce qui est en cours, et que nous souhaitons minimiser au maximum.

Quoiqu'il en soit, je tiens à réaffirmer ici et ça s'adresse à vous et aux commerçants que ce marché du vendredi doit redescendre pour deux raisons majeures, **la première** est de votre fait, puisque vous avez obtenu et je vous en félicite une subvention pour la réalisation de la place qui inclut le fait que nous devons pérenniser les manifestations comme le marché sur cet emplacement au risque de devoir rembourser cette subvention conséquente.

Et la **deuxième** consiste à considérer nos commerçants de la place, comme nous vous l'avez évoqué dans votre question, qui ont besoin de ce marché pour augmenter leur chiffre d'affaires lors de ces journées. Et comme je l'ai précisé précédemment, nous ferons notre maximum pour aider, revaloriser et développer notre centre-ville et nos commerçants. »

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci Monsieur ROCHER, Monsieur LEGAY concernant le vélo.

⇒ Monsieur LEGAY : Oui par rapport à l'aide coup de pouce vélo local pour accompagner l'aide du gouvernement, effectivement, vous avez alloué une somme de 3 000 € en budget prévisionnel pour aider les saboliens à la réparation de vélos, nous avons eu une alerte budget début août simplement pour nous signaler qu'on approchait vraiment de l'échéance, on a décidé de ne pas accompagner sur le reste de l'année cette initiative. C'était vraiment par rapport au budget, pour ne pas dépasser le budget dans un premier temps, on se rend compte aujourd'hui que c'est une dépense que nous ne maîtrisons pas en interne au niveau de la Mairie, aujourd'hui, nous sommes à 2 410 € de dépenses supplémentaires c'est-à-dire que nous arrivons à 5 410 € et on a eu les derniers dossiers aujourd'hui et c'est un petit peu la prévision qu'on peut faire sur l'avenir. Donc là, on a clairement décidé d'arrêter cette aide, il n'y aura rien pour l'année 2020, elle pourra se reconduire sur l'année 2021, ce sera peut-être en Conseil Municipal, ce sera peut-être voté, ça peut être aussi une autre forme d'aide, il y a d'autres aides, pardon, qui peuvent être mises en place, à savoir que nous, effectivement dans notre programme nous avons beaucoup parlé de vélos, et nos dépenses iront déjà dans le développement des pistes cyclables, dans le développement de l'aide aux déplacements à vélo plutôt que dans le développement de l'aide à la réparation des vélos pour que les saboliens puissent se déplacer en sécurité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Bien, je vous remercie. Je vous informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 2 novembre 2020 à 19 heures à la salle Jean-Michel Bazire.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous ai envoyé une question écrite.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Nous n'avons rien reçu, Monsieur.

⇒ Monsieur MAREAU : Vous l'avez reçue mercredi, Monsieur.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Non, je suis désolé. Je regarde les services. Non.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est la première fois qu'on me fait cela.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Il faut une première fois à tout, vous me direz.

⇒ Monsieur MAREAU : Vous avez commencé en me coupant la parole au premier Conseil Municipal, maintenant mes questions n'arrivent plus dans votre boîte mail.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : En plus je le savais, puisque vous en aviez parlé en disant « j'ai une question ».

⇒ Monsieur MAREAU : Exactement. Je dis ce que je fais et je fais ce que je dis, vous voyez.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je sais bien. Je suis désolé, mais dans les services avez-vous reçu une question de Monsieur MAREAU ?

⇒ Monsieur MAREAU : Je l'ai envoyé à votre cabinet.

⇒ Monsieur ROCHER : Monsieur MAREAU, nous en avons parlé cet après-midi et j'ai dit « Monsieur MAREAU ne l'a pas envoyée », puisqu'effectivement vous m'en aviez parlé. Nous avons regardé et nous n'avons rien reçu.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Nous étions même étonnés qu'il n'y en ait pas, sincèrement.

⇒ Monsieur ROCHER : En plus, nous avons cherché votre question.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Par contre, vous me l'envoyez et nous la lisons au prochain Conseil municipal sans faute.

⇒ Monsieur MAREAU : Oui, mais est-ce qu'elle sera encore d'actualité ? Le problème, c'est que mes questions sont d'actualité.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je comprends bien. Posez-la-nous quand même et je vais vous répondre.

⇒ Monsieur MAREAU : Elle est assez longue.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Pas ce soir.

⇒ Monsieur MAREAU : Non, malheureusement. Franchement...

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je suis désolé, Monsieur MAREAU. Nous ne l'avons pas reçue. Nous avons répondu à l'autre question, donc il n'y avait pas de problème pour que nous répondions à la vôtre.

⇒ Monsieur MAREAU : La prochaine fois, je ferai comme cela se faisait avant. J'arriverai à l'accueil de la mairie et je poserai la question à l'accueil de la mairie avec un vieux papier, comme cela se faisait au temps passé. Comme cela, je serai sûr que mes questions arrivent au bon endroit plutôt que l'électronique soit coupable de ne pas faire arriver mes questions.

Je voulais quand même vous faire une proposition. Ce n'est pas une question, c'est une proposition, Monsieur le Maire. C'est adressé à Monsieur le Maire et Monsieur le Vice-Président. Je voudrais vous faire une proposition d'être un peu plus pédagogues, et vous allez comprendre ce que je veux dire. Encore aujourd'hui, j'ai appris des choses par la presse. Une fois de plus, cela continue et cela ne cesse pas. Chaque fois, je découvre des choses par la presse, mais quand est-ce que cela va s'arrêter ? C'est infernal. Pourtant, ce n'est pas faute de l'avoir dit. J'apprends des choses concernant notre ville par la presse, et pas des moindres. Ce sont des choses qui sont passées au Conseil communautaire vendredi dernier, d'après ce que je lis. Elles ne sont pas des moindres, puisqu'on parle de millions. Elles ne sont pas des moindres, parce qu'on parle de la MAE. Des danseuses devaient partir sur un lieu mais elles ne partiront pas, donc elles restent où elles sont, donc on va se demander ce que l'on va faire plus tard avec les salles de danse et ce que l'on va faire de cette MAE. Je vous demande juste d'être pédagogue, Monsieur le Maire.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : C'est une compétence communautaire, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Je m'adresse au Vice-Président.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Nous ne sommes pas au Conseil Communautaire, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Je vous explique. Dans toutes les 16 autres communes de la Communauté de Communes, les Maires qui sont Vice-Présidents expliquent et rendent compte, dans leur Conseil, de ce qu'il se passe au Conseil Communautaire pour ceux qui ne sont pas au Conseil Communautaire, ce qui est mon cas. Ils expliquent à leur Conseil ce qu'il s'est passé, ce qu'il s'est dit et ce qu'il se dit au Conseil des Maires et au Conseil Communautaire. C'est de la pédagogie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Vous savez, je n'ai même pas vu ma majorité pour leur faire le retour de ce Conseil communautaire.

⇒ Monsieur MAREAU : Cela se fait dans les autres communes. Cela se fait très bien.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Il n'y a pas de problème.

⇒ Monsieur MAREAU : J'attends de vous qu'à chaque Conseil Municipal, vous nous rendiez compte des choses importantes qui sont dites au Conseil Communautaire. C'est de la démocratie, que je vous demande. C'est de la démocratie et de la pédagogie. Je ne pense pas que ce soit si difficile.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Vous n'avez pas reçu l'information ? Nous l'avons eue, là-dessus.

⇒ Monsieur MAREAU : Non. Vous voyez, apparemment il y a un petit problème. Je regarde Monsieur le DGS. Il y a peut-être un petit problème d'informatique, parce que je n'ai pas eu cette information. Je l'ai découverte dans la presse ce matin.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : C'est la loi Engagement et Proximité. Cela a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

⇒ Monsieur MAREAU : Ce n'est pas dans le dossier où l'on arrête tout. Je ne l'ai pas. Je ne suis pas conseiller communautaire.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : C'est pour tous les conseillers. Il n'y a pas besoin d'être conseiller communautaire pour être informé.

⇒ Monsieur MAREAU : J'apprends que personne n'est intervenu au Conseil Communautaire. J'en appelle donc à mes collègues, qui sont élus au Conseil Communautaire. Comment pouvez-vous ne pas intervenir sur une telle chose au Conseil Communautaire ? Je lis dans la presse, on parle de 7,4 millions. En fait, ce sont 13 millions. Ce n'est pas rien. Ce n'est pas une paille. Vous n'êtes pas intervenu, vous n'avez pas posé de questions.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Attendez, Monsieur MAREAU, vous mélangez tout.

⇒ Monsieur MAREAU : Non, je ne mélange pas tout, je parle d'un seul dossier qui parle de deux choses, des pôles communautaires. Ce sont 13 millions, Monsieur le Maire. Vous êtes au courant.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : C'est le Pôle Culturel, et vous confondez avec Montreux, où les travaux ont été arrêtés suite à un problème.

⇒ Monsieur MAREAU : C'est cela. C'est le même dossier. Ce sont les pôles communautaires.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Oui, mais là nous parlons de Montreux. Les travaux sont lancés.

⇒ Monsieur MAREAU : Si vous voulez de la précision, je peux être précis et parler seulement de Montreux, mais sur ce dossier je n'étais pas au courant. Je découvre et je me pose d'autres questions derrière sur les conséquences.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Moi, je prends les dossiers en cours, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : J'aimerais que vous nous rendiez compte de ce qu'il se dit en Conseil Communautaire.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Nous prenons les dossiers en cours, Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur MAREAU : Moi aussi, vous voyez je l'ai pris en cours avec la presse. Merci encore à la presse.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 2 novembre 2020 à 19 heures, dans cette même salle, avenue du Québec. Je vous souhaite une très bonne soirée et je remercie les services de leur présence ce soir.